



Évaluation de l'impact sur le développement durable du commerce (SIA) en soutien aux négociations de l'accord de libre- échange et de l'accord de protection des investissements entre l'Union européenne et la République de l'Inde

Projet de rapport initial

Résumé

Mars 2023

Préparé sous la supervision de Trade Impact B.V.
Mars 2023



Les opinions exprimées dans le rapport sont celles du consultant,
et ne présentent pas un point de vue officiel de la Commission européenne.



COMMISSION EUROPEENNE

Directorat-Général du commerce

Directorat C – Afrique, Caraïbe et Pacifique, Asie (II), Commerce et Développement durable, Green Deal
Unit C2, Asie du Sud et du Sud-Est, Australie et Nouvelle Zélande.

Commission européenne

B-1049 Brussels

Évaluation de l'impact sur le développement durable du commerce (SIA) en soutien aux négociations de l'accord de libre- échange et de l'accord de protection des investissements entre l'Union européenne et la République de l'Inde

Projet de rapport initial

Résumé

Mars 2023

Les informations et opinions exprimées dans ce rapport sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement l'opinion officielle de la Commission. La Commission ne garantit pas l'exactitude des données incluses dans cette étude. Ni la Commission ni aucune personne agissant au nom de la Commission ne peuvent être tenues responsables de l'utilisation qui pourrait être faite des informations contenues dans ce document.

Europe Direct est un service pour vous aider à trouver des réponses à vos questions sur l'Union Européenne.

Numéro gratuit (*):

00 800 6 7 8 9 10 11

(*) L'information fournie est gratuite ainsi que la plupart des appels (certains opérateurs, cabines téléphoniques ou hôtels peuvent cependant vous les facturer).

Note légale

Ce document a été préparé pour la Commission européenne ; cependant, il ne reflète que les opinions de ses auteurs et la Commission ne peut être tenue responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qu'il contient.

De plus amples informations sur l'Union européenne sont disponibles sur Internet (<http://www.europa.eu>).

Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne, 2023

ISBN [numéro]

© Union Européenne, 2023

La reproduction est autorisée à la condition que la source soit mentionnée.

RÉSUMÉ

Introduction

L'Inde est la 3^e économie de la région Asie-Pacifique (après la Chine et le Japon) et l'un des partenaires stratégiques de l'UE. Compte tenu de la taille de son économie et de sa population, ainsi que de la croissance économique dynamique antérieure à la COVID-19, ses relations avec l'UE représentent une perspective de flux commerciaux et d'investissements potentiels importants, et de coopération entre les parties. Cependant, ce potentiel reste largement inexploité, en raison de certaines politiques intérieures indiennes, notamment les initiatives « Make in India » et « Self-reliant India » et les obstacles à l'accès au marché qui y sont liés (certains d'entre eux seront analysés dans les étapes ultérieures de cette étude ainsi que les raisons justifiant leur adoption).

Alors que les relations bilatérales prennent de l'ampleur, lors du sommet de 2020, les dirigeants de l'UE et de l'Inde ont convenu de travailler à des accords de commerce et d'investissement « équilibrés, ambitieux et mutuellement bénéfiques », en ouvrant davantage les marchés et en créant des conditions de concurrence équitables (Déclaration conjointe, 2020). En 2021, ils ont convenu de lancer des pourparlers sur trois accords distincts : un accord de libre-échange (ALE), un accord de protection des investissements (IPA) et un accord sur les indications géographiques (IG). Les parties ont considéré les futurs accords de commerce et d'investissement comme faisant partie intégrante de leur partenariat stratégique renouvelé dans un contexte de défis mondiaux, notamment la pandémie de COVID-19 avec la reprise économique qui a suivi, et le changement climatique (Déclaration conjointe, 2021). L'UE considère également le renforcement des relations avec l'Inde comme une contribution à ses objectifs stratégiques (TdR, 2022).

En juin 2022, l'UE et l'Inde ont relancé les négociations commerciales et lancé des négociations parallèles sur la protection des investissements et les IG (Commission européenne, 2022f). Depuis lors, trois cycles de négociation ont eu lieu en 2022 et le quatrième est à ce jour à la mi-mars 2023 en cours. Dans le cadre de ce processus et conformément à ses engagements en matière de transparence, la Commission a publié des propositions de textes juridiques, déposés dans le cadre des négociations, et des rapports des cycles de négociation sur son site internet¹.

Évaluation de l'impact sur le développement durable (EIS)

Conformément à une pratique bien établie, après avoir pris la décision de relancer les négociations commerciales et d'investissement avec l'Inde, la Commission (Direction générale du commerce) a demandé une étude externe indépendante, afin d'étudier les impacts potentiels des futurs accords. Cette étude elle-même est menée par un consortium dirigé par Trade Impact B.V. Ses conclusions alimenteront les négociations et fourniront des orientations sur les solutions susceptibles d'aider à atteindre les objectifs de soutien à la croissance économique et à la création d'emplois, mais aussi visant l'amélioration de l'inclusion sociale et la promotion d'un développement durable dans l'UE et l'Inde, ainsi que la réduction des impacts négatifs potentiels des accords. L'évaluation de l'impact sur le développement durable du commerce (SIA), qui a débuté en janvier 2023 et qui doit être achevée d'ici l'automne 2023, est composée de deux parties interdépendantes :

- Une analyse solide des impacts potentiels sur les domaines économiques, sociaux, environnementaux et leurs implications sur les droits de l'homme du futur accord UE-Inde, ALE et IAP sur l'UE, l'Inde et d'autres pays. L'analyse examinera les effets qui pourraient être induits par la réduction des droits de douane et des mesures non tarifaires (MNT), ainsi que par certaines dispositions adoptées dans les futurs accords. Il sera basé sur les résultats provenant du modèle économique (CGE) et d'autres outils méthodologiques, ainsi que sur d'autres sources de d'informations et de données, incl. textes juridiques déposés lors des négociations.

¹ Accord EU-Inde. Documents: https://policy.trade.ec.europa.eu/eu-trade-relationships-country-and-region/countries-and-regions/india/eu-india-agreement/documents_en

- Des textes établis lors des négociations et en retour d'expérience, issus des dialogues UE-Inde et des activités de coopération, y compris celles menées au sein du Conseil "Commerce et technologie", dans les domaines pertinents pour l'étude. L'analyse aidera à identifier, dès le début du processus de négociation, les priorités et les problèmes de durabilité nécessitant une attention particulière et une analyse plus approfondie. Ses conclusions informeront les négociateurs. En phase finale, l'équipe chargée de l'étude formulera des recommandations sur les directives à prendre et fera des propositions de mesures d'accompagnement ayant pour objectifs :
 - renforcer les impacts positifs
 - atténuer les impacts négatifs des accords en cours de négociation, et
 - surveiller les deux catégories ci-dessus, afin de proposer et d'appliquer des mesures correctives, le cas échéant.
- Un vaste programme de consultation/d'engagement des parties prenantes visant à recueillir des informations supplémentaires et à tester les résultats préliminaires de l'analyse.

L'étude examinera également comment les deux accords en cours de négociation peuvent contribuer aux objectifs stratégiques de l'UE détaillés dans les termes de référence (TdR).

Phases de l'étude et structure du projet de rapport initial

L'étude sera divisée en trois phases, la phase initiale, la phase intermédiaire et la phase finale.

La phase de lancement, telle que discutée dans ce projet de rapport initial, forme le contexte de l'étude et définit sa portée et ses objectifs (chapitre 2). Il permet d'affiner l'approche méthodologique (chapitre 3) et de finaliser la planification du processus de consultation (chapitre 4) et des étapes ultérieures de travail (chapitre 5). Au cours de cette phase, l'équipe d'étude préparera également des outils pour l'engagement des parties prenantes (par exemple, le site Web, un compte de messagerie, des comptes Twitter et LinkedIn, et des questionnaires pour les consultations en ligne) et identifiera les principaux enjeux des négociations et les principales parties prenantes.

La phase intermédiaire débutera par une analyse de la situation dans l'UE et en Inde depuis 2010 (dans les domaines identifiés dans les TdR), les tendances observées et les facteurs d'influence. Les résultats préliminaires seront capturés dans une carte thermique, tandis qu'une analyse d'impact complète suivra pour le reste de cette phase. La recherche documentaire sera complétée par l'engagement des parties prenantes et les aspects choisis seront abordés plus en détail dans des études de cas.

L'analyse sera complétée dans la phase finale lorsque les conclusions et les recommandations seront formulées. Le rapport final comprendra également un chapitre pour résumer les conclusions de l'analyse liée aux objectifs stratégiques de l'UE et expliquer comment certains éléments des accords en cours de négociation et les recommandations de l'étude peuvent contribuer à la réalisation de ces objectifs.

La méthodologie proposée (analyse générale)

L'analyse économique suivra des étapes similaires à celles indiquées ci-dessus et commencera par une description des relations commerciales et d'investissement entre l'UE et l'Inde depuis 2010, les tendances observées et les facteurs influençant la situation. Cela comprendra l'évolution du commerce de biens et de services entre l'UE et l'Inde, un examen des recherches existantes sur les effets potentiels d'un ALE UE-Inde et une analyse des barrières tarifaires et non tarifaires actuelles entre l'UE et l'Inde. L'analyse couvrira également la participation des PME aux échanges entre les parties, les conditions des investissements bilatéraux, la participation des opérateurs économiques de l'UE et de l'Inde aux procédures de passation des marchés publics de l'autre partie et les opérations douanières. Les résultats qui nécessitent une attention particulière seront consignés dans la carte thermique. L'étude se poursuivra ensuite avec une évaluation d'impact qui vise à déterminer les impacts économiques de la réduction des tarifs et des MNT entre l'UE et

L'Inde en y incluant les effets sur la création et le détournement de commerce, la diversification de la chaîne de valeur et les PME, ainsi que d'autres coûts et avantages, incl. sur le PIB, les recettes publiques et les effets globaux sur le bien-être. L'analyse évaluera également les impacts sur les pays les moins avancés (PMA), les régions ultrapériphériques (RUP) de l'UE et certains pays tiers, comme la Chine, la Russie et la Turquie. Il se terminera par des conclusions et des recommandations. Tout au long de l'étude, divers outils méthodologiques et sources de données seront utilisés, par exemple, le modèle économique (CGE), l'analyse de gravité structurelle, les statistiques et les preuves fournies par les parties prenantes.

L'analyse supplémentaire liée à l'investissement cherchera à mesurer l'impact probable du futur IAP sur les flux d'investissement entre l'UE et l'Inde. Il commencera par un passage en revue de la littérature sur les moteurs et les recommandations directives internationales concernant la manière d'attirer les investissements directs étrangers (IDE). C'est dans ce cadre que seront analysés, les climats et les conditions d'investissement dans l'UE et en Inde et leurs changements au cours des dernières, ainsi que l'accès des investisseurs européens au marché indien, et vice versa. Sur la base d'une analyse juridique et de l'engagement des parties prenantes, l'étude identifiera les similitudes et les différences entre les deux environnements d'investissement et déterminera dans quelle mesure certains éléments peuvent être considérés comme des obstacles ou de nouveaux catalyseurs aux IDE. De la même manière, on analysera les approches de l'UE et de l'Inde en matière de promotion et de protection des investissements. Les résultats de toutes les parties de l'analyse fourniront des orientations aux négociateurs de l'IAP concernant les obstacles à réduire et les éléments à introduire ou à renforcer pour attirer et faciliter les investissements de l'UE vers/en Inde et les investissements indiens vers/dans l'UE, tout en les maintenant en cohérence avec les obligations et les engagements sociaux, environnementaux et liés aux droits de l'homme des Parties.

L'analyse sociale cherche à répondre à la question de savoir comment, par la conclusion d'un ALE et d'un IPA, une réduction des tarifs et des MNT entre les Parties peut affecter une série d'aspects sociaux dans l'UE et en Inde. Il vise également à déterminer les impacts sociaux directs et indirects potentiels d'autres dispositions des futurs accords. Les domaines couverts par l'analyse comprennent l'emploi, l'égalité des sexes, les conditions de travail, les normes du travail, les politiques et services publics et les effets sur le bien-être (par exemple, les salaires, la pauvreté et les inégalités). Nous analysons également ici trois questions transversales, à savoir les droits des consommateurs, le secteur informel et les pratiques de responsabilité sociale des entreprises (RSE) / conduite responsable des entreprises (RBC). Pour chacun de ces domaines, l'analyse commence par un examen de la situation actuelle dans l'UE et en Inde, les tendances observées et les facteurs d'influence. Les problèmes, identifiés à ce stade comme nécessitant de l'attention et une analyse plus approfondie, seront indiqués sur une carte thermique. L'étude sera suivie d'une analyse d'impact complète. De plus, les aspects choisis seront examinés plus en détail dans une étude de cas dédiée. L'analyse se terminera par des conclusions et des recommandations politiques, ainsi que des propositions de mesures d'accompagnement visant à renforcer les impacts positifs et à atténuer les impacts négatifs des accords en cours de négociation. Tout au long de l'étude, la recherche documentaire sera complétée par l'engagement des parties prenantes pour tester les résultats préliminaires et recevoir des preuves supplémentaires.

L'analyse environnementale examine le type d'effets que l'ALE / l'API crée pour différents éléments de l'environnement par la réduction des tarifs et des MNT, et d'autres dispositions. Il examine également les différents canaux par lesquels les impacts peuvent être générés, par exemple, l'effet d'échelle (impacts résultant de l'augmentation de la production encouragée par les accords), les effets structurels (impacts résultant des changements dans la structure de l'économie déclenchés par l'accord, avec certains secteurs en croissance et d'autres en contraction), l'effet technologie et l'effet produit (tous deux liés à des gains d'efficacité résultant d'une concurrence accrue et d'une augmentation de la disponibilité de divers biens et services, y compris environnementaux). Dans un premier temps, l'analyse décrira la situation dans l'UE et en Inde depuis 2010, les tendances observées et les facteurs d'influence dans cinq domaines d'impact (changement

climatique, qualité de l'air, utilisation des sols, écosystèmes et biodiversité, et gestion des déchets et qualité de l'eau) et deux secteurs (agriculture, avec des sous-secteurs à préciser encore, et transports). Les problèmes identifiés nécessitant une attention et une analyse plus approfondies seront indiqués sur une carte thermique. L'étude se poursuivra ensuite par l'analyse d'impact dans quatre domaines thématiques prioritaires (identifiés à l'étape précédente), dont l'un fera l'objet d'une étude de cas. L'analyse se terminera par la formulation de conclusions et de recommandations, et de propositions de mesures d'accompagnement

L'analyse des droits de l'homme examine comment l'ALE/API UE-Inde pourrait affecter la jouissance des droits de l'homme et les responsabilités de l'État dans ce domaine. Dans un premier temps, il identifiera les obligations internationales des Parties en matière de droits de l'homme sur la base de l'état de ratification des principales conventions internationales relatives aux droits de l'homme. Il s'ensuivra une description de la situation dans l'UE et en Inde au cours de la période de référence en matière de respect des droits de l'homme, identifiant les tendances et les vulnérabilités préexistantes. Comme dans les autres piliers, les problèmes nécessitant une analyse plus approfondie seront notés sur une carte thermique qui sera suivie d'une analyse d'impact détaillée de deux droits de l'homme spécifiques identifiés dans les étapes précédentes comme susceptibles d'être affectés par l'ALE/API. Les preuves sous-jacentes comprendront des indicateurs pertinents des droits de l'homme, les résultats de la modélisation économique, les textes juridiques déposés au cours des négociations et les points de vue des parties prenantes. L'analyse sera également approfondie au travers d'une étude de cas complétée par des conclusions et des recommandations, ainsi que des propositions de mesures d'accompagnement.

Sélection d'études de cas

Nous proposons de réaliser trois études de cas qui fourniront une analyse approfondie des priorités de durabilité choisies, en complément à la partie générale de l'étude. En considération des potentiels sujets, nous utiliserons les critères de sélection suivants :

- l'importance de ce sujet pour les objectifs stratégiques de l'UE,
- l'importance d'un point de vue économique, social, des droits de l'homme ou de l'environnement (la preuve sera fournie par l'analyse de base préliminaire, c'est-à-dire le dépistage et le cadrage, dont les résultats seront résumés dans la carte thermique),
- l'ampleur estimée de l'impact économique, social, environnemental ou sur les droits de l'homme attendu de l'ALE/de l'API (sur la base du modèle économique),
- l'importance pour les parties prenantes (les preuves seront reçues lors des consultations),
- la pertinence, l'importance ou la sensibilité du point de vue de la négociation (des conseils seront fournis par les négociateurs),
- complémentarité avec la partie générale de l'analyse, offrant un aperçu plus approfondi.

Bien que les sujets soient sélectionnés après l'analyse préliminaire, il est probable que l'un d'entre eux se concentrera sur les aspects sociaux, un autre sur les aspects environnementaux et un autre sur les droits de l'homme. De plus, bien que chaque étude de cas soit adaptée à son sujet, toutes suivront une structure similaire. Ils commenceront par une définition du sujet et de la portée de l'analyse, et seront suivis par une description du contexte, c'est-à-dire la situation dans l'UE et / ou en Inde concernant ce sujet, les derniers développements et les facteurs d'influence. Les études de cas fourniront ensuite une analyse quantitative et qualitative des effets de l'ALE/API sur ce sujet, et quelques conclusions principales. Ils se termineront ensuite par des recommandations politiques et des propositions de mesures d'accompagnement.

Programme de consultations

Le vaste programme de consultations du SIA repose sur quatre piliers dont:

- des outils de communication digitaux (un site Internet dédié, avec un mécanisme de feedback, des e-mails, des comptes Twitter et LinkedIn),
- des enquêtes publiques en ligne, des réunions et des entretiens ciblés avec les parties prenantes concernées,
- des réunions de dialogue de la société civile avec les parties prenantes de l'UE,
- des réunions avec le groupe de pilotage interservices réunissant des fonctionnaires de la Commission et du Service européen pour l'action extérieure (SEAE).

Cet engagement se poursuivra le long de toutes les étapes de l'étude et aura plusieurs objectifs. Il fournira aux parties prenantes des informations sur l'étude, ses objectifs, son calendrier et les opportunités de participation. Au fur et à mesure que l'analyse progressera, les consultations se concentreront sur le partage des mises à jour avec les parties prenantes et la vérification avec celles-ci des résultats, pour obtenir des commentaires. De plus, le processus de consultation aidera à recueillir des preuves supplémentaires pour toutes les parties de l'analyse afin d'étayer la portée, les constatations, les conclusions et les recommandations. Les parties prenantes concernées seront identifiées tout au long du projet, à mesure que les besoins en données, informations et commentaires seront définis. Il s'agira d'associations professionnelles, de syndicats, d'ONG, de groupes de réflexion, d'universités, d'organisations de consommateurs et autres. Des listes préliminaires d'acteurs européens, indiens et internationaux sont fournies au chapitre 4 de l'annexe du présent rapport.

Comment obtenir des publications

Publications gratuites:

- une copie:
via la librairie de l'UE (<http://bookshop.europa.eu>);
- plus d'une copie ou des posters/cartes:
Des représentations de l'Union Européenne (http://ec.europa.eu/represent_en.htm);
des délégations de pays non européens
(http://eeas.europa.eu/delegations/index_en.htm);
en contactant le Service Europe Direct (http://europa.eu/europedirect/index_en.htm)
ou en appelant le 00 800 6 7 8 9 10 11 (numéro vert à de n'importe quel lieu dans l'UE) (*).

(*) L'information fournie est gratuite ainsi que la plupart des appels (certains opérateurs, cabines téléphoniques ou hôtels peuvent cependant vous les facturer).

Publications payantes:

- via la librairie de l'UE (<http://bookshop.europa.eu>).

Souscriptions payantes:

- via l'un des agents du service commercial du Bureau des Publications de l'Union Européenne (http://publications.europa.eu/others/agents/index_en.htm).



Office des publications
de l'Union européenne